

## Equity Markets

22 mars 2017

### TERMES ET CONDITIONS FINAL Athena Trimestriel 1.10%

Type d'instrument :	Titre de créance complexe de Droit Français à capital non garanti en cours de vie et à l'échéance, ci-après « les Titres »					
Emetteur :	<b>Natixis Structured Issuance SA</b> Société anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 51 avenue JF Kennedy, L-1855 Luxembourg					
Notation de l'Emetteur :	Aucune notation n'a été attribuée à l'Emetteur mais son Garant fait l'objet d'une notation (voir ci-dessous).					
Agent de Calcul :	<b>NATIXIS</b> Département Agent de Calcul, 40 avenue des Terroirs de France, 75012 Paris, France					
Garant :	<b>NATIXIS</b> 30, avenue Pierre Mendes France, 75013 Paris, France					
Notation du garant :	Standard & Poor's: A / Moody's: A2 / Fitch: A					
Agent Payeur :	BNP Paribas Securities Services, 3 rue d'Antin, 75002, Paris					
Dealer :	Natixis S.A.					
ISIN code:	<b>FR0013247715</b>					
Common code	<b>158891913</b>					
Devise :	EUR					
Sous-Jacent :	<table border="1"> <thead> <tr> <th>Indice Multi-Bourse</th> <th>Code Bloomberg</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Euro Stoxx 50®</td> <td>SX5E index</td> </tr> </tbody> </table>		Indice Multi-Bourse	Code Bloomberg	Euro Stoxx 50®	SX5E index
Indice Multi-Bourse	Code Bloomberg					
Euro Stoxx 50®	SX5E index					
Sponsor de l'Indice :	STOXX Limited, Zurich, Switzerland					
Marché :	Voir Modalité 16 du Prospectus de Base.					
Marché Lié :	Voir Modalité 16 du Prospectus de Base.					
Montant Nominal Total :	EUR <b>1 000 000</b>					
Valeur Nominale :	EUR 1 000					
Prix d'Emission :	100%					
Date de Conclusion :	22 mars 2017					
Date de Détermination Initiale :	22 mars 2017					
Date d'Emission :	5 avril 2017					

Date d'Évaluation :	22 mars 2027			
Date d'Echéance :	5 avril 2027			
Remboursement Automatique Anticipé : (Payoff : Autocall)	<b>t</b>	<b>Date d'Évaluation de Remboursement Automatique Anticipé (t)</b>	<b>Date de Remboursement Automatique Anticipé (t)</b>	<b>Taux de Remboursement Automatique Anticipé (t)</b>
	1	22 juin 2017	6 juillet 2017	N/A
	2	22 septembre 2017	6 octobre 2017	102,20%
	3	22 décembre 2017	5 janvier 2018	103,30%
	4	22 mars 2018	5 avril 2018	104,40%
	5	22 juin 2018	6 juillet 2018	105,50%
	6	24 septembre 2018	8 octobre 2018	106,60%
	7	24 décembre 2018	7 janvier 2019	107,70%
	8	22 mars 2019	5 avril 2019	108,80%
	9	24 juin 2019	8 juillet 2019	109,90%
	10	23 septembre 2019	7 octobre 2019	111,00%
	11	23 décembre 2019	6 janvier 2020	112,10%
	12	23 mars 2020	6 avril 2020	113,20%
	13	22 juin 2020	6 juillet 2020	114,30%
	14	22 septembre 2020	6 octobre 2020	115,40%
	15	22 décembre 2020	5 janvier 2021	116,50%
	16	22 mars 2021	6 avril 2021	117,60%
	17	22 juin 2021	6 juillet 2021	118,70%
	18	22 septembre 2021	6 octobre 2021	119,80%
	19	22 décembre 2021	5 janvier 2022	120,90%
	20	22 mars 2022	5 avril 2022	122,00%
	21	22 juin 2022	6 juillet 2022	123,10%
	22	22 septembre 2022	6 octobre 2022	124,20%
	23	22 décembre 2022	5 janvier 2023	125,30%
	24	22 mars 2023	5 avril 2023	126,40%
	25	22 juin 2023	6 juillet 2023	127,50%
	26	22 septembre 2023	6 octobre 2023	128,60%
	27	22 décembre 2023	5 janvier 2024	129,70%
	28	22 mars 2024	5 avril 2024	130,80%
	29	24 juin 2024	8 juillet 2024	131,90%
	30	23 septembre 2024	7 octobre 2024	133,00%
	31	23 décembre 2024	6 janvier 2025	134,10%
	32	24 mars 2025	7 avril 2025	135,20%
	33	23 juin 2025	7 juillet 2025	136,30%
	34	22 septembre 2025	6 octobre 2025	137,40%
	35	22 décembre 2025	5 janvier 2026	138,50%
	36	23 mars 2026	7 avril 2026	139,60%
	37	22 juin 2026	6 juillet 2026	140,70%
	38	22 septembre 2026	6 octobre 2026	141,80%
	39	22 décembre 2026	5 janvier 2027	142,90%
	Si à la Date d'Évaluation de Remboursement Automatique Anticipé (t) le niveau de l'Indice, à l'Heure d'Évaluation tel que déterminé par l'Agent de Calcul à cette date, est supérieur ou égal au Niveau de Remboursement Automatique Anticipé, alors l'intégralité des Titres de créance, et non seulement une partie d'entre elles, sera automatiquement remboursée à la Date de Remboursement Automatique Anticipé (t) correspondante et le Montant de Remboursement Automatique Anticipé par Titre de créance payable à cette date sera un montant en Devise égal au produit (a) de la Valeur Nominale et (b) du Taux de Remboursement Automatique Anticipé (t).			
Niveau de Remboursement	<b>100,00%</b> du Niveau Initial (i.e. <b>3420.70 points</b> ).			

Automatique Anticipé : (« R(t) »)	
Niveau Initial : (« Prix de Référence »)	<b>3420.70 points</b> (i.e. désigne le niveau de l'Indice à l'Heure d'Evaluation tel que déterminé par l'Agent de Calcul à la Date de Détermination Initiale).
Montant de Remboursement Final : (Payoff : Autocall)	<p>Le Montant de Remboursement Final par Titre de créance payable à la Date d'Echéance sera un montant en Devise calculé par l'Agent de Calcul selon la formule suivante :</p> <p><b>Cas 1</b> : Si le Niveau Final est supérieur ou égal à <b>70,00%</b> du Niveau Initial alors :</p> $\text{Valeur Nominale} \times 144,00\%$ <p><b>Cas 2</b> : Si le Niveau Final est inférieur à <b>70,00%</b> du Niveau Initial :</p> <p><u>Cas 2a</u> : Si l'Évènement Activant n'a pas eu lieu :</p> $\text{Valeur Nominale} \times 100\%$ <p><u>Cas 2b</u> : Si l'Évènement Activant a eu lieu :</p> $\text{Valeur Nominale} \times (100\% - P)$ <p>Avec :</p> $P = 100,00\% \times \text{Max}(100,00\% - \text{PerformanceFinale}; 0)$ $\text{PerformanceFinale} = \frac{\text{Niveau Final}}{\text{Niveau Initial}}$
Niveau d'Activation : (« B »)	<b>60,00%</b> du Niveau Initial (i.e. <b>2052.42 points</b> ).
Niveau Final : (« Prix (i,t) »)	Désigne le niveau de l'Indice à l'Heure d'Evaluation tel que déterminé par l'Agent de Calcul à la Date d'Evaluation.
Évènement Activant :	L'Évènement Activant a lieu si, au moins une fois pendant la Période de Détermination de l'Activation, le niveau de l'Indice à l'Heure d'Evaluation a été inférieur à son Niveau d'Activation.
Heure d'Evaluation de l'Activation :	Désigne l'heure à laquelle le niveau de clôture officiel de l'Indice est calculé et publié par le Sponsor de l'Indice.
Heure d'Evaluation :	Désigne l'heure à laquelle le niveau de clôture officiel de l'Indice est calculé et publié par le Sponsor de l'Indice.
Période de	Désigne la Date d'Evaluation.

Détermination de l'Activation :	
Jour de Bourse :	Désigne tout Jour de Bourse Prévu où : (i) le Sponsor de l'Indice publie le niveau de l'Indice et, le cas échéant, (ii) le Marché Lié est ouvert aux négociations pendant ses séances de négociation normales respectives, nonobstant le fait que tout Marché ou, le cas échéant, le Marché Lié ferme avant son Heure de Clôture Prévue.
Jour de Bourse Prévu :	Désigne tout jour où (i) il est prévu que le Sponsor de l'Indice publie le niveau de l'Indice ; et (ii) il est prévu que le Marché Lié soit ouvert aux négociations pendant sa séance de négociation normale.
Heure de Clôture Prévue :	Désigne, pour chaque Composant, l'heure de clôture prévue en semaine du Marché, sans tenir compte des négociations ayant lieu après l'heure de clôture ou en dehors des horaires de négociations habituelles.
Droit applicable :	Droit Français
Cotation :	Luxembourg Stock Exchange
Règlement-livraison :	Euroclear France
Forme Juridique :	Titre de créance au porteur
Information sur le prix :	Bloomberg Reuters Six Telekurs
Périodicité de valorisation :	Quotidienne et, si ce jour n'est pas un Jour de Bourse Prévu, le Jour de Bourse Prévu suivant.
Marché secondaire :	NATIXIS fournira un marché secondaire chaque Jour de Bourse du Sous-Jacent. NATIXIS s'engage à racheter quotidiennement aux porteurs les Titres de créance dans des conditions normales de marché à leur valeur de marché. Fourchette de liquidité : Le cours d'achat ne sera pas supérieur de 1,00% au cours de vente.
Convention de Jour Ouvré :	Jour suivant
Jour Ouvré :	TARGET
Exemption à l'application de la Directive Prospectus :	<input type="checkbox"/> L'offre est exclusivement adressée à des investisseurs hors de l'Espace Economique Européen.  <input type="checkbox"/> Les Valeurs Nominales des Titres de créance sont supérieures ou égales à EUR 100 000 (ou équivalent).  <input checked="" type="checkbox"/> L'offre des Titres de créance est exclusivement adressée à des Investisseurs Qualifiés.  <input type="checkbox"/> L'offre des Titres de créance est adressée à moins de 150 personnes physiques ou morales par Etat Membre, autres que les Investisseurs Qualifiés.  <input type="checkbox"/> L'offre des Titres de créance est adressée à des investisseurs qui acquièrent des Titres de créance contre versement d'au moins EUR 100 000 par investisseur, pour chaque offre séparément.

<p>Typologie de commercialisation :</p>	<p>La contrepartie achète les Titres de créance :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li><input type="checkbox"/> Pour son compte propre.</li> <li><input checked="" type="checkbox"/> Pour les commercialiser auquel cas les stipulations de la Convention Cadre de Distribution conclue entre Natixis et la contrepartie (le cas échéant) s'appliqueront à la distribution des Titres de créance.</li> <li><input type="checkbox"/> Pour les utiliser comme valeurs de référence dans les contrats d'assurance vie libellés en unité de compte auquel cas les stipulations de la convention cadre d'utilisation de produits comme valeurs de référence de contrats d'assurance vie en unités de compte conclue entre Natixis et la contrepartie (le cas échéant) s'appliqueront</li> </ul>		
<p>Adéquation :</p>	<p>Investir dans le présent produit ou conclure la transaction décrite ici (le cas échéant) peut induire un degré de risque important. Ce "term sheet" ne prétend pas identifier l'ensemble de ces risques (qu'ils soient directs ou indirects) ni identifier tout autre facteur que vous pourriez considérer important et qui pourrait être associé au produit ou à la transaction.</p> <p>Avant d'investir dans ce produit ou de conclure toute transaction, les investisseurs potentiels ou la contrepartie à la transaction (le cas échéant) devraient mener indépendamment leur propre revue et consulter (quand ils l'estiment approprié) leurs propres conseillers financiers externes afin d'évaluer (1) les risques spécifiques associés au produit ou à la transaction ; (2) les implications juridiques, comptables, fiscales, réglementaires ; (3) l'adéquation et le caractère approprié du produit ou de la transaction vis-à-vis de leurs objectifs d'investissement, situation financière ou toute autre contrainte.</p> <p>En général, Natixis considère qu'elle ne fournit pas de conseil en investissement. Dans le cas où elle en fournirait, Natixis a informé son client sur les aspects risque/rendement/liquidité du produit, recueille ses objectifs d'investissement conformément à la réglementation en vigueur.</p> <p>Dans le cas du présent produit, Natixis considère qu'il correspond aux caractéristiques suivantes :</p> <table border="1" data-bbox="387 1344 1433 1803"> <tr> <td data-bbox="387 1344 911 1803"> <ul style="list-style-type: none"> <li><input checked="" type="checkbox"/> Long terme <i>(&gt;5 ans de maturité maximum)</i></li> <li><input type="checkbox"/> Court ou Moyen terme <i>(≤5ans de maturité maximum)</i></li> <li><input checked="" type="checkbox"/> Investissement / Couverture</li> <li><input type="checkbox"/> Spéculation / Arbitrage</li> <li><input type="checkbox"/> Liquidité élevée</li> <li><input checked="" type="checkbox"/> Liquidité faible ou moyenne</li> </ul> </td> <td data-bbox="911 1344 1433 1803"> <ul style="list-style-type: none"> <li><input type="checkbox"/> Risques faibles <i>(par exemple, remboursement du nominal par l'émetteur à l'échéance ou perte maximum limitée à la prime payée)</i></li> <li><input checked="" type="checkbox"/> Risques moyens ou élevés <i>(par exemple, pas de remboursement garanti à l'échéance ou perte potentielle pouvant dépasser la prime payée)</i></li> </ul> </td> </tr> </table>	<ul style="list-style-type: none"> <li><input checked="" type="checkbox"/> Long terme <i>(&gt;5 ans de maturité maximum)</i></li> <li><input type="checkbox"/> Court ou Moyen terme <i>(≤5ans de maturité maximum)</i></li> <li><input checked="" type="checkbox"/> Investissement / Couverture</li> <li><input type="checkbox"/> Spéculation / Arbitrage</li> <li><input type="checkbox"/> Liquidité élevée</li> <li><input checked="" type="checkbox"/> Liquidité faible ou moyenne</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li><input type="checkbox"/> Risques faibles <i>(par exemple, remboursement du nominal par l'émetteur à l'échéance ou perte maximum limitée à la prime payée)</i></li> <li><input checked="" type="checkbox"/> Risques moyens ou élevés <i>(par exemple, pas de remboursement garanti à l'échéance ou perte potentielle pouvant dépasser la prime payée)</i></li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li><input checked="" type="checkbox"/> Long terme <i>(&gt;5 ans de maturité maximum)</i></li> <li><input type="checkbox"/> Court ou Moyen terme <i>(≤5ans de maturité maximum)</i></li> <li><input checked="" type="checkbox"/> Investissement / Couverture</li> <li><input type="checkbox"/> Spéculation / Arbitrage</li> <li><input type="checkbox"/> Liquidité élevée</li> <li><input checked="" type="checkbox"/> Liquidité faible ou moyenne</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li><input type="checkbox"/> Risques faibles <i>(par exemple, remboursement du nominal par l'émetteur à l'échéance ou perte maximum limitée à la prime payée)</i></li> <li><input checked="" type="checkbox"/> Risques moyens ou élevés <i>(par exemple, pas de remboursement garanti à l'échéance ou perte potentielle pouvant dépasser la prime payée)</i></li> </ul>		
<p>Information concernant le paiement de commissions et</p>	<p>L'acheteur ou, selon le cas, tout autre intermédiaire déclare et accepte qu'il peut diffuser entièrement à ses clients l'existence, la nature et les montants de toute commission ou autres rémunérations perçues ou versées par Natixis (incluant, selon le cas, les rémunérations avec rabais) ou tout autre avantage en nature conformément à l'application</p>		

autres rémunérations :	de la réglementation et aux lois applicables, incluant toute législation, réglementation et/ou règles relatives aux marchés d'instruments financiers (MiF) (2004/39/EC), ou tel qu'il pourrait s'appliquer dans toute autre législation hors EEE. Une commission pourra être versée par Natixis à des intermédiaires financiers. Celle-ci pourra être versée sous forme de commission up-front et/ou de commission sur la durée. Le détail est disponible sur simple demande auprès de votre contact commercial.
Double valorisation :	Une double valorisation est établie par Pricing Partners (ci-après la « Société » sur fréquence bi-mensuelle (tous les 15 jours)). Cette société est un organisme indépendant distinct et non lié financièrement à une entité du groupe NATIXIS.
Dispositions AMF : Commissions et frais	La commission pourra atteindre un montant moyen annuel d'un maximum de <b>0.35%</b> du nominal des Titres effectivement placés ; cette commission sera payée sur la durée de vie des titres. Le paiement de commission pourra être réalisé en une seule fois à l'émission des titres.
Restrictions de vente :	<p><b><u>Placement privé - pas d'offre au public</u></b></p> <p>Ce produit n'a pas été agréé par AMF ou autre autorité de tutelle.</p> <p><b>Pour plus de détails, veuillez-vous référer aux restrictions de vente applicables telles que détaillées dans le Prospectus de Base de l'Emetteur.</b></p> <p>Aucune distribution des Titres de créance n'est possible aux Etats-Unis d'Amérique ou auprès d'investisseurs américains.</p>
Avertissement :	<p>Ce « Term sheet » indicatif est destiné uniquement à une clientèle professionnelle, des contreparties éligibles ou des investisseurs qualifiés.</p> <p>Les termes généraux de cette émission sont indicatifs. Les termes généraux de cette émission feront l'objet d'une term sheet définitive. Celle-ci sera disponible le jour de l'émission.</p> <p>Ce document ne peut être considéré comme une sollicitation, une offre ou un engagement de Natixis à mettre en place une transaction aux conditions qui y sont décrites ou à d'autres conditions. Nous vous invitons à lire l'avertissement qui se trouve à la fin du document.</p> <p>Il est une documentation transmise à des fins de discussion et à caractère purement informatif. Il est strictement confidentiel et les informations qu'il contient sont la propriété de Natixis. Il ne saurait être transmis à quiconque sans l'accord préalable écrit de Natixis.</p> <p>La distribution, possession ou la remise de ce document dans ou à partir de certaines juridictions peut être limitée ou interdite par la loi. Il est demandé aux personnes recevant ce document de s'informer sur l'existence de telles limitations ou interdictions et de s'y conformer. Ni Natixis, ni ses affiliés, directeurs, administrateurs, employés, agents ou conseils, ni toute autre personne accepte d'être responsable à l'encontre de toute personne du fait de la distribution,</p>

possession ou remise de ce document dans ou à partir de toute juridiction.

Ce document ne constitue pas une recommandation personnalisée d'investissement. Il est destiné à être diffusé indifféremment à chaque destinataire et les produits ou services visés ne prennent en compte aucun objectif d'investissement, situation financière ou besoin spécifique à un destinataire en particulier.

Tout investisseur potentiel doit se rapprocher de son prestataire ou conseiller, afin de se forger sa propre opinion sur les risques inhérents à chaque investissement indépendamment de Natixis et sur leur adéquation avec sa situation patrimoniale et personnelle. En tout état de cause, il vous appartient de recueillir les avis internes et externes que vous estimez nécessaires ou souhaitables, y compris de la part de juristes, fiscalistes, comptables, conseillers financiers, ou tous autres spécialistes, pour vérifier notamment l'adéquation de la transaction qui vous est présentée avec vos objectifs et vos contraintes et pour procéder à une évaluation indépendante de la transaction afin d'en apprécier les mérites et les facteurs de risques.

Les informations sur les prix ou marges sont indicatives et sont susceptibles d'évolution à tout moment, notamment en fonction des conditions de marché. Les performances passées et les simulations de performances passées ne sont pas un indicateur fiable et ne préjugent donc pas des performances futures. Plus généralement, Natixis, ses filiales, ses actionnaires de référence ainsi que leurs directeurs, administrateurs, associés, agents, représentants, salariés ou conseils respectifs rejettent toute responsabilité à l'égard des lecteurs de ce document ou de leurs conseils concernant les caractéristiques de ces informations.

Natixis est supervisé par l'European Central bank (ECB).

Natixis est agréée par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR) en France en qualité de Banque – prestataire de services d'investissements et soumise à sa supervision. Natixis est réglementée par l'AMF (Autorité des Marchés Financiers) pour l'exercice des services d'investissements pour lesquels elle est agréée.

Natixis est agréée par l'ACPR et réglementée par les « Financial Conduct Authority » et « Prudential Regulation Authority » pour ses activités au Royaume Uni. Les détails concernant la régulation qu'exercent la Financial Conduct Authority et la Prudential Regulation Authority peuvent être obtenus sur simple demande à la Succursale de Londres.

Ce document ne peut être distribué à aucune personne aux Etats-Unis ou à toute personne américaine, ni à aucune personne au Canada, en Australie, en Afrique du Sud ou au Japon.

Les paiements au titre de l'Instrument peuvent être soumis à une retenue à la source en

	<p>vertu de la Section 871(m) du « US Internal Revenue Code » de 1986</p> <p>Natixis ou son agent (le cas échéant) peut être tenu de retenir un pourcentage de tout montant payable au titre de l'Instrument si un tel montant est considéré comme un « paiement équivalent à des dividendes » (dividend equivalent) (en général certains montants considérés comme attribuables à des paiements de dividendes relatifs à un titre financier américain sous-jacent) en vertu de la Section 871(m) du « US Internal Revenue Code » de 1986. Le cas échéant, l'obligation de paiement de Natixis sera réduite par le montant de cette retenue à la source et, ni Natixis ni son agent (le cas échéant) ne sera tenu de verser de montants additionnels au titre du montant ainsi retenu. Les investisseurs potentiels et plus particulièrement les investisseurs qui ne sont pas des contribuables américains devraient consulter leur conseiller fiscal sur la portée de cette réglementation et de son impact potentiel sur les paiements au titre de l'Instrument</p>
Avertissement sur l'Indice :	<p>Le EURO STOXX 50® [ou tout autre indice applicable] ainsi que ses marques sont la propriété intellectuelle de STOXX Limited, Zurich, Suisse et/ou ses concédants (Les «Concédants»), et sont utilisés dans le cadre de licences. STOXX et ses Concédants ne soutiennent, ne garantissent, ne vendent ni ne promeuvent en aucune façon les valeurs [ou les titres financiers ou les options ou toute autre appellation technique] basées sur l'indice et déclinent toute responsabilité liée au négoce des produits ou services basés sur l'indice.</p>